

Les artistes et le Web en 50 questions juridiques

S'adresse aux artistes de toutes disciplines

Description de l'atelier

Internet constitue un moyen efficace de partager le fruit de son travail en tant qu'artiste. Afin de l'optimiser, c'est-à-dire d'en obtenir tous les avantages sans les inconvénients juridiques, il est important d'en connaître les paramètres.

L'avènement du Web a entraîné plusieurs nouvelles questions juridiques. Plusieurs artistes veulent en apprendre davantage sur leurs droits et obligations liées à Internet. Nous vous proposons donc une formation spécifique aux aspects juridiques du Web qui s'adresse aux artistes de tous les domaines.

Contenu de l'atelier

Voici quelques-unes des questions qui seront abordées lors de cette journée de formation :

- Est-ce que le droit d'auteur s'applique sur le Web?
- Quelles sont les règles liées au droit à l'image qui s'appliquent sur Internet?
- Est-ce que la liberté d'expression s'applique sur Twitter? Quelles sont les limites de ce qu'on peut y déclarer?
- Comment savoir ce qui peut être dit de façon légale sur le Web lorsque le commentaire est anonyme?
- Comment protéger mes œuvres publiées sur le Web?
- Est-ce que mon blogue constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur ?
- Puis-je poursuivre quelqu'un qui utilise mon œuvre sans mon autorisation sur le Web?
- Qu'advient-il de mes œuvres lorsque je les publie sur Facebook?
- Est-ce que le droit criminel s'applique à Internet?
- Est-ce que mon contrat d'édition (ou tout autre contrat d'exploitation d'une œuvre) s'applique aussi à Internet ?
- Existe-t-il une police du Web?

Personne-ressource

Véronique Roy a effectué un baccalauréat en droit, une maîtrise en droit ainsi qu'un diplôme d'études supérieures spécialisées en traduction à l'Université de Montréal. Elle poursuit actuellement des études doctorales en droit à l'Université Laval. Avant ses études en droit et l'obtention de son permis de la pratique du droit par le Barreau du Québec (2000), elle a obtenu un diplôme d'études collégiales en musique du Cégep de Saint-Laurent. En plus de son exercice du droit, elle a enseigné le droit du divertissement à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et au Recording Arts of Canada. Elle enseigne maintenant le droit de l'édition, toujours à l'Université de Sherbrooke. Après avoir été membre du conseil d'administration du Théâtre du Grand Jour pendant plusieurs années, elle est maintenant membre du conseil d'administration du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et elle est aussi membre du conseil d'administration de Magnitude 6 et de celui de Copibec.

Dates et lieu

Le vendredi 13 novembre, 9h30 à 16h30 à Arrimage.

Coût d'inscription : 40 \$

Date limite d'inscription : le 29 octobre 2015

Un formulaire d'inscription est disponible sur notre site Internet

Les frais d'inscription sont payables chez Desjardins (par AccèsD ou au comptoir) et à la plupart des institutions financières canadiennes. Pour les paiements par AccèsD, SVP indiquez les dix chiffres de votre numéro de téléphone comme numéro de référence

Cette formation s'adresse aux membres.

Vous pouvez devenir membre d'Arrimage au coût de 20 \$, payable au moment de l'inscription

Pour information :

Sylvie Renaud, services aux membres
Arrimage, Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine
1-1349 chemin de La Vernière
L'Étang-du-Nord (Québec) G4T 3G1
Tél. : 418 986-3083 ♦ Téléc. : 418 986-4277
info@arrimage-im.qc.ca

Grâce au soutien financier d'Emploi-Québec, du MCCQ et du CALQ, Arrimage peut offrir, à des prix très avantageux, des activités de formation et de perfectionnement aux artistes et aux travailleurs culturels des Îles-de-la-Madeleine.



Arrimage est membre de compétence Culture